

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>1</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

**Services et équipements**

L'offre **BOX 4G labellisée « Cohésion Numérique des Territoires »** est un service d'accès à Internet fixe par l'intermédiaire du réseau mobile 4G de SFR bénéficiant sous certaines conditions d'un soutien financier de l'Etat.

L'Offre est réservée à toute personne physique majeure domiciliée à **Mayotte**, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation sous réserve :

- D'éligibilité au Dispositif Cohésion Numérique des Territoires : l'adresse du domicile du client doit être dans une zone géographique déclarée éligible au soutien financier de l'Etat,
- D'éligibilité technique : l'adresse du client doit être en zone de couverture 4G de SFR.

L'offre **Box 4G Labellisée « Cohésion Numérique des Territoires »** inclut le service suivant :

- **Accès à internet.**

<b>Internet</b>	<b>Box 4G incluant un modem wifi et une carte SIM 4G</b>
	<b>100 Go/mois</b> Au-delà débit réduit


Les Go non consommés ne sont pas reportables.  
 Option de 20 Go supplémentaire.

**Débits du service internet et voies de recours**

**Débits de service internet**

Débit internet théorique maximum	Box 4G Mayotte
Débit descendant	Jusqu'à 75 Mb/s
Débit montant	Jusqu'à 40 Mb/s

**Voies de recours**

- **Le Service Clients** est disponible par téléphone au  (appel et service gratuit) ou à l'adresse suivante : SFR Service Client Mayotte - 21 Rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 St Denis Cedex 9,
- **Le Service Consommateurs** : SFR Service Consommateurs Mayotte - 21 Rue Pierre Aubert - CS 62001 - 97743 St Denis Cedex 9,
- **Le Médiateur des Communications Electroniques** sur le site [www.mediation-telecom.org](http://www.mediation-telecom.org) en remplissant le formulaire en ligne.

**Prix**

<b>Tarifs €</b>	<b>39,99€/mois</b>	<b>42,99€/mois</b>
	Modem et Carte SIM 4G à l'achat : 119€*	Modem et Carte SIM 4G à la location : 3€/mois* (inclus dans le prix)
	Sans engagement	Engagement 12 mois Frais de mise en service : 49€

- Recharge « 20Go supplémentaires » : 7,99€

<sup>1</sup> Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Le client éligible au dispositif « *Cohésion Numérique des Territoires* » ne peut bénéficier qu'une fois du soutien financier de l'Etat en souscrivant :

- Soit à une offre sans engagement dans laquelle l'achat de la Box, d'un montant de 119€, est intégralement financé par l'Etat et déduit de la première facture présentée par SFR. Le transfert de propriété de la Box au bénéfice du client n'est effectif qu'au terme d'un délai de deux mois à compter de la souscription.
- Soit à une offre avec engagement dans laquelle les frais de mise en service d'un montant de 49€ sont intégralement financés par l'Etat et déduit de la première facture présentée par SFR. La Box 4G est louée et reste la propriété pleine et entière de SFR.

Détails des autres tarifs dans la Fiche d'Information Standardisée (FIS) et sur le Guide des Tarifs (GDT) sur [sfr.yt](http://sfr.yt) rubrique « Tarifs et conditions ».

### Durée, renouvellement et résiliation

---

#### Durée et renouvellement

L'offre Box 4G Labellisée « Cohésion Numérique des Territoires » est souscrite pour une durée indéterminée, disponible avec un engagement minimal de 12 mois (location du modem et de la carte SIM 4G) ou sans engagement (avec achat du modem et de la carte SIM 4G).

#### Résiliation

La résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Clients SFR (voir adresse ci-dessus) moyennant un préavis de 10 jours.


- **Offre sans engagement** : pas de frais de résiliation. Une résiliation de l'offre dans les deux mois suivants la souscription entraînera la refacturation par SFR du montant du soutien financier accordé par l'Etat soit 119€.
- **Offre avec engagement** : le Client est redevable des mois restant dus jusqu'au terme des 12 mois. En outre, une résiliation de l'offre dans les deux mois suivant la souscription entraînera la refacturation par SFR du montant du soutien financier accordé soit 49€.

Le client doit également restituer le modem wifi et la carte SIM 4G en bon état de fonctionnement. A défaut, le client devra payer la somme de 60€ pour non-restitution ou restitution incomplète ou mauvais état.

### Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

---

SFR, en partenariat avec HandiCapZero propose un dispositif adapté permettant de recevoir gratuitement les informations suivantes en braille ou en caractère agrandis :

- Votre facture, en appelant votre Service Client SFR au  (appel et service gratuit) qui transmettra la demande à son partenaire afin qu'elle soit adressée au client dans le format souhaité ;
- Les guides et conditions générales des offres fixe, internet et mobile, en les commandant via le site web <https://www.handicapzero.org/telephonie/sfr-reunion> ou en appelant le partenaire de SFR au 0800 39 39 51 (service et appel gratuit. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 heure Métropole.)

SFR, en partenariat avec RogerVoice, permet également de passer des appels téléphoniques traduits adaptés à votre handicap et de bénéficier, avec l'application mobile RogerVoice, d'une heure de communication par mois offerte. Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (heure Métropole et hors jours fériés).

Plus d'informations sur le site <https://www.sfr.yt/handicap>

### Autres informations utiles

---

- Les CGV, le Récapitulatif Contractuel et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de services.
- Il est précisé que pour les micro-entreprises, les petites entreprises ou les organismes à but non lucratif, seuls les articles cités au L.224-26-2 du Code de la consommation sont applicables.